

Joa espère relancer le chantier du casino début septembre

Après la réunion de la commission supérieure des jeux, qui doit rendre son avis sur l'autorisation d'exploitation du casino, Laurent Lassiàz, patron du groupe Joa, fait le point sur le dossier

Laurent Lassiàz, président du directoire du groupe Joa, a défendu, mardi à Paris, le dossier du casino à La Seyne. La commission supérieure des jeux (CSJ) doit en effet rendre un avis au ministre de l'Intérieur afin d'autoriser (ou non), le casinotier à reprendre l'exploitation. Un sésame nécessaire à la fois pour poursuivre l'activité du casino provisoire aux Sablettes et pour relancer le chantier du casino définitif en centre-ville. Entretien.

Comment avez-vous préparé ce rendez-vous à la CSJ?

Nous avons préparé notre dossier avec la plus grande motivation mais aussi la plus grande attention car, dans cette affaire, nous avons beaucoup à perdre au regard des investissements déjà réalisés et des emplois créés (une cinquantaine à ce jour, Ndlr). Nous avons donc travaillé avec autant d'implication que lorsque nous avons remporté l'appel d'offres de la Ville.

Quels arguments avez-vous mis en avant?

Nous avons pu largement argumenter sur l'intérêt du projet, vis-à-vis des Seynois, de l'offre de loisirs, du recrutement et de l'impact sur les finances publiques

(compte tenu de la redevance versée à la Ville). On a aussi regardé, avec du recul, les études d'impact et la situation du casino de Bandol⁽¹⁾. On voit ainsi que le marché se replace, à savoir que notre chiffre d'affaires à La Seyne est inférieur à celui de la première année et que, dans le même temps, le casino de Bandol retrouve une certaine croissance. Il apparaît donc que, passé l'effet d'ouverture de notre établissement aux Sablettes, les choses se rééquilibrent. Plus largement, on observe aussi que le marché varois a moins baissé que le marché national, ce qui montre la ressource, le potentiel du marché local.

Ces éléments sont-ils conformes aux études d'impact réalisées en 2011?

À l'époque, nous avions estimé un produit brut des jeux de 6,8 millions par an pour le casino provisoire. On a fait plus la première année, compte tenu de l'effet d'ouverture. Puis nous avons baissé et, en 2014, nous serons à plus ou moins 6,8 millions. La réalité correspond donc à l'étude d'impact que nous avions présentée en 2011. Avec les membres de la CSJ,



Laurent Lassiàz veut rester prudent quant à la décision que prendra le ministère de l'Intérieur avant la fin de l'été.

(Photo doc Dominique Leriche)

nous avons aussi discuté de l'impact qu'aura le casino définitif ; car c'est là que porte le débat. Souvenons-nous d'ailleurs que le tribunal a annulé l'autorisation en raison du caractère concomitant des autorisations des casinos de La Seyne et Sanary. Là, il n'y a plus de concomitance puisque le projet de Sanary est retardé à cause de problèmes administratifs. N'est donc pris en compte, actuellement, que

l'effet du seul casino de La Seyne.

Quel est votre ressenti après cet entretien?

Je fais confiance à l'expérience et au professionnalisme des membres de la CSJ. Leur analyse était bonne la première fois, et ce sont à peu près les mêmes personnes que nous avons vues en 2012 et qui siègent aujourd'hui dans cette commission. Ils vont

donc donner un avis en toute connaissance de cause. Cela étant, je reste prudent au vu des nombreux rebondissements qui jalonnent ce dossier. Notre souhait est évidemment de pouvoir relancer ce beau projet de 20 millions et rattraper le temps perdu. J'ajoute que nous avons réussi à faire en sorte que nos actionnaires étrangers soient toujours partants pour continuer le chantier dès lors que nous aurons l'autorisation. Donc si celle-ci nous est accordée, nous serons très réactifs pour relancer le chantier au plus vite afin d'ouvrir fin 2015 et créer 110 à 120 emplois.

Sous quel délai attendez-vous la réponse du ministère de l'Intérieur?

Cela peut prendre jusqu'à deux mois, mais le plus tôt sera le mieux. Pour l'heure, notre objectif est d'être prêt pour pouvoir relancer le chantier dans les premiers jours de septembre.

RECUEILLI PAR M.G. guillon@nicematin.fr

1. Le recours à l'origine de l'annulation des autorisations de jeux à La Seyne et Sanary avait été déposé par le casino de Bandol qui craignait que les deux projets cumulés ne mettent « en péril » l'avenir de cet établissement bandolais.

M. Vuillemot « confiant »

Associé à Laurent Lassiàz durant cet entretien, le maire Marc Vuillemot a, lui, évoqué l'intérêt du projet pour la Ville.

« J'ai rappelé que ce projet est l'un des éléments forts de la redynamisation économique, sociale et culturelle de la ville, avec l'aménagement du port de plaisance et la rénovation de l'atelier mécanique. J'ai aussi expliqué que son intérêt dépasse la commune, puisqu'il s'agira du casino de la rade, étant situé à un quart d'heure en bateau du centre de Toulon. Et puis j'ai indiqué qu'en période difficile concernant les dotations attribuées aux collectivités, le casino est un moyen de mettre du beurre dans les épinards ». Au final, M. Vuillemot se dit « confiant et optimiste » sur la décision que rendra le ministre de l'Intérieur.